

RAPPORT DU SECRETAIRE

à la Séance de l'Exécutif du
14 janvier 1909.

Ottawa, le 14 janvier 1909.

A MM. les Membres de l'Exécutif
de l'Union St-Joseph du Canada.

Le Comité d'administration, à ses
diverses séances, a réglé les affaires
de routine.

A sa séance du 16 décembre, le
comité a recommandé qu'il soit pu-
blié un ordre-en-conseil comportant
que l'inspection médicale de l'épouse
ne sera dorénavant exigible que
pour ceux qui sont membres depuis
le 3 octobre 1906 ou qui se sont
mariés depuis cette date. Ledit or-
dre-en-conseil sera publié dans le
Prévoyant de ce mois.

A la même séance du comité a
été soumis un rapport du comité de
propagande. Ce rapport comporte
un nouveau plan de propagande et
un projet de concours devant com-
mencer le 1er février prochain. Afin
d'aider au recrutement, le chancelier
suprême est autorisé à préparer une
lettre circulaire devant être adressée
aux curés des diverses paroisses ca-
nadiennes. A une séance subsé-
quente du comité, le chancelier su-
prême a demandé l'approbation des
membres de l'Exécutif pour la lettre
qu'il avait préparée. Tous ont si-
gnifié leur entière approbation.

Un plan de cérémonial pour les
réunions des conseils locaux, pré-
paré par l'inspecteur général, est
référé au comité de propagande.

Le président général, ayant sug-
géré qu'il serait avisable de réunir
les présidents des divers conseils de
districts pour s'entendre avec le co-
mité de propagande sur le travail
de recrutement à faire dans les
territoires respectifs de cesdits con-
seils, le comité a autorisé le prési-
dent à faire les démarches néces-
saires dans l'occurrence.

Le Dr Duhamel, trésorier du con-
seil de district de Montréal, ayant
été délégué par ledit conseil pour
rencontrer le président général et
lui présenter les demandes de son
conseil, le président recommande
qu'un chèque de \$500, en acompte
sur la taxe *per capita* du district
de Montréal, soit immédiatement
adressé au Dr Duhamel. La recom-
mandation du président est approu-
vée.

A sa séance du 23 décembre, le
comité a autorisé l'inspecteur gé-
néral à veiller au renouvellement des
certificats de garantie de nos rece-
veurs, percepteurs, officiers et em-
ployés dans la "United States Fi-
delity Company". Ces certificats ont
depuis été renouvelés temporairement.

A la même séance, le comité don-
ne instruction au secrétaire de re-
mettre entre les mains de nos solli-
citeurs, MM. Belcourt et Ritchie, le
billet promissoire d'un de nos per-
cepteurs, avec instruction de pour-
suivre en recouvrement.

Aux diverses séances du comité,
a surgi la question de la garde et
de l'entretien de l'édifice. Cette

Acrostiche sur le Concours

Pour notre grand Concours ! Qu'à ce cri, nos confrères,
Oubliant leurs querelles, leurs prétendus griefs,
Connissent leurs efforts ! Et l'Union St-Joseph
rayonnera partout, grande, digne et prospère !

L'union, quoiqu'on en dise, ce n'est pas un vain mot,
Nulle a de nos foyers éloigné bien des maux !

C'est grâce à notre Union que bien des malheureux
Ont pu, quand de leurs forces arriva le déclin,
Zarguant l'aumône amère, couler des jours heureux !

C'est grâce à notre Union que la veuve, l'orphelin,
Ont bravé les soucis et vaincu le malheur !

Connissons-nous donc tous ! Travaillons sans repos !

Réveillons notre ardeur ! Le prix de nos labeurs
sera pour notre Union, trois mille membres nouveaux.

C. COUCKE.

Inspecteur Général.



Depuis quelques mois, M. C. S. O. Boudreault, ex-receveur gé-
néral de l'Union St-Joseph du Canada, occupe la position d'inspecteur général.
L'Exécutif ne pouvait faire de choix plus judicieux que celui là. M. Bou-
dreault est un mutualiste convaincu et éclairé. Pendant plusieurs années,
il a eu charge de l'organisation dans un des districts les plus importants
pour la société des Forestiers Catholiques. Depuis longtemps, il a pris
une part active à l'administration de l'Union St-Joseph, qu'il affectionne
tout particulièrement et à laquelle il voue son activité et son énergie
reconnues.

M. Boudreault a toutes les qualités et les aptitudes nécessaires pour
le poste qu'on lui a confié. Il a pour devoir de visiter les conseils en
temps opportun; de faire l'inspection des livres et d'instruire les receveurs
et percepteurs; de percevoir les arrérages; de régler les griefs; de faire
l'installation des nouveaux conseils et d'établir des bureaux de perception.
La question d'organisation générale est aussi de son ressort.

La société a lieu de se féliciter de s'être acquis les services de
M. Boudreault.

question a été référée à un comité
composé du président général, du
directeur général et du receveur
général.

A sa séance du 30 décembre, le
comité a pris en considération une
demande d'emprunt de \$3,000.00,
du Rév. J. A. Génier, curé du Ra-
pide de l'Original. M. Génier a de-
puis été avisé que l'Union St-Joseph
serait disposée à faire ce prêt sur
production de garanties suffisantes.

A cette séance, le premier vice-
président est autorisé à se rendre à
Rimouski, pour représenter l'Union
St-Joseph à une célébration, le Jour
des Rois, dans cette localité.

A sa séance du 7 janvier, le secré-
taire avise le comité que le cas de
la réclamation pour le décès de
Rémi Parisé est inscrit pour instruc-
tion devant la Haute Cour, le 11
courant.

A la même séance, le secrétaire
est autorisé à remplacer le prési-
dent général pour accompagner les
auditeurs et le censeur suprême,
lorsqu'il s'agira d'examiner ou de
manipuler les valeurs de la société
dans les voûtes de la "Toronto
General Trust Co."

Votre secrétaire a été avisé par
nos sollicitateurs, MM. Belcourt et
Ritchie, que la poursuite Léon De-
cœur contre A. E. Brunet et l'Union
St-Joseph du Canada ne sera pas
instruite aux présentes assises de
la Haute Cour, les demandeurs
n'étant pas prêts à présenter leur
cause.

Respectueusement soumis,

R. BÉLANGER,
Secrétaire général.

AVIS

ELECTION DES OFFICIERS DES
CONSEILS LOCAUX

Nous tenons à rappeler aux
membres des conseils locaux
que l'élection de leurs officiers
doit se faire le ou après le troi-
sième lundi de janvier, tel que
prévu par le Code.

Nous espérons qu'ils se feront
un devoir de se rendre en aussi
grand nombre que possible à
l'assemblée annuelle afin d'é-
couter les rapports des officiers
et d'élire un nouveau bureau de
direction pour l'année qui com-
mence.

Cette assemblée annuelle aura
lieu le 18 janvier, et nous som-
mes convaincus que les socié-
taires sauront montrer dans le
choix de leurs officiers le même
tact, le même bon jugement que
par le passé.

Les conseils sont priés de pren-
dre en bonne note que tous les
griefs, quels qu'ils soient, doivent
être immédiatement référés à l'ins-
pecteur général.